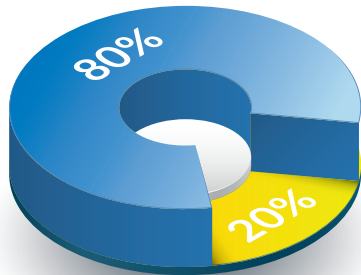


LA MAJORITÉ DES DEMANDEURS D'ASILE ENTRE AU CANADA PAR LES POINTS D'ENTRÉE OFFICIELS



Source: IRCC, statistiques de 2019

Au cours des cinq premiers mois de l'année 2019, **80%** des demandeurs d'asile au Canada ont fait leur demande à l'aéroport, à un poste frontalier officiel ou à un bureau intérieur d'immigration.

TRAVERSER LA FRONTIÈRE À UN POINT D'ENTRÉE NON OFFICIEL POUR Y DEMANDER L'ASILE N'EST PAS ILLÉGAL

Entrer au Canada sans autorisation préalable afin d'y demander l'asile ne constitue pas une infraction selon le droit international et le droit canadien.

Pourquoi? Parce que ce n'est pas toujours sécuritaire ou même possible pour une personne qui fuit pour sa vie d'obtenir les documents de voyage requis pour atteindre un pays sûr.

PAS ILLÉGAL

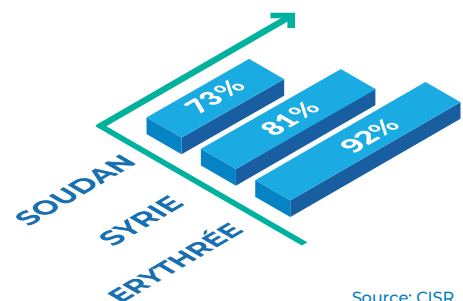


LES DEMANDEURS D'ASILE QUI TRAVERSENT LA FRONTIÈRE CANADIENNE À UN POINT D'ENTRÉE NON OFFICIEL FUIENT LA VIOLENCE ET LA PERSÉCUTION



Source: CISR

Plus de la moitié des demandeurs d'asile qui ont traversé la frontière canadienne de manière irrégulière et dont le dossier a été finalisé par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié entre février 2017 et mars 2019, **ont été reconnus comme réfugiés.**

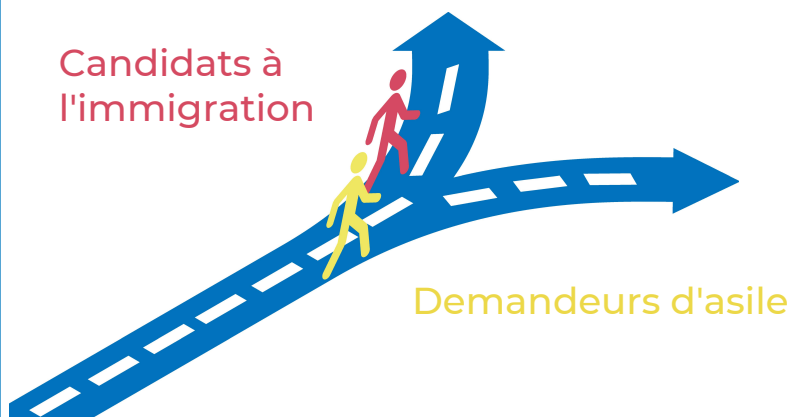


Source: CISR

Ceux venant de pays en guerre ou avec de sérieux enjeux de droits humains ont un taux d'acceptation plus élevé.

ILS NE PRENNENT PAS LA PLACE DES AUTRES

Les demandeurs d'asile qui traversent la frontière à un point d'entrée non officiel n'ont aucun impact sur les autres catégories d'immigrants.



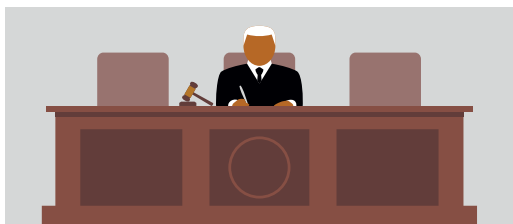
Les demandeurs d'asile ne retardent pas les demandes ni ne prennent la place des immigrants économiques, ceux du regroupement familial ou des réfugiés que le Canada sélectionne à l'étranger, vu que leur dossier est traité dans des programmes complètement différents et selon d'autres critères.

PAS DE PASSE-DROIT

Les demandeurs d'asile qui traversent la frontière à un point d'entrée non officiel ne passent pas devant ceux qui font une demande à un point d'entrée officiel au Canada. Toutes les demandes d'asile, indépendamment du mode d'entrée au pays, sont habituellement étudiées par ordre d'arrivée.

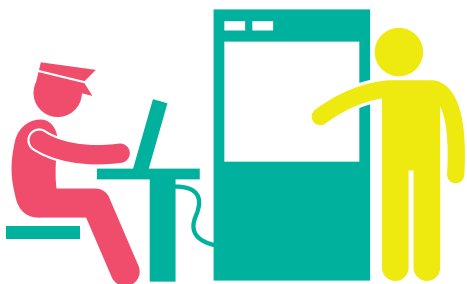


PAS DE RACCOURCI POUR LES DEMANDEURS D'ASILE TRAVERSANT LA FRONTIÈRE CANADIENNE À UN POINT D'ENTRÉE NON OFFICIEL



Comme pour toutes les demandes d'asile faites au Canada, les autorités canadiennes évalueront si la crainte de persécution dans le pays d'origine du demandeur est fondée. Le fondement de chaque demande est évalué sur une base individuelle selon les faits spécifiques de chaque cas, le témoignage du demandeur et les preuves fournies. Si la demande d'asile est rejetée et que la personne a épuisé tous les recours juridiques, elle recevra une mesure de renvoi et devra quitter le Canada.

TOUS LES DEMANDEURS D'ASILE QUI ENTRENT AU CANADA SONT SOUMIS À UN RIGOUREUX CONTRÔLE DE SÉCURITÉ



La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est postée à temps plein au chemin Roxham, près du poste de frontière de Lacolle au Québec, où 97% des arrivées irrégulières ont lieu.

Les demandeurs d'asile qui traversent la frontière canadienne à un point d'entrée non officiel se présentent immédiatement aux autorités canadiennes afin qu'ils puissent déposer une demande d'asile. Dès leur arrivée, ils sont soumis à un contrôle, autant par la GRC que par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), afin de déterminer s'ils représentent un quelconque risque à la sécurité et à la santé publique.

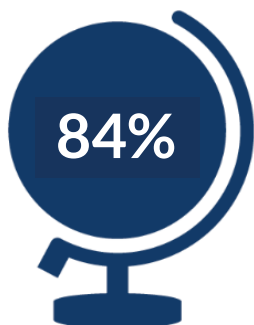
La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés exclue les demandeurs d'asile qui sont inadmissibles sur la base de la sécurité, d'actes criminels graves, de criminalité organisée ou de violations des droits humains.

Entre février 2017 et mars 2019, **moins de 0.5%** des demandeurs d'asile étant entrés au Canada par un point de passage non officiel **de la frontière** avaient commis des actes criminels graves.

Les demandeurs d'asile ne sont pas des personnes dangereuses; au contraire, ils fuient eux-mêmes des dangers.



LE CANADA NE FAIT PAS FACE À UNE CRISE DE RÉFUGIÉS



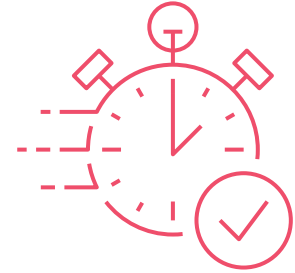
84% des personnes déplacées à travers le monde se trouvent dans des pays en développement.

Les véritables crises de réfugiés ont lieu dans les pays qui reçoivent des millions de réfugiés chaque année, tels que : la Turquie, le Pakistan, l'Ouganda, le Soudan, l'Iran, le Liban, le Bangladesh, et l'Éthiopie, qui ont souvent des ressources limitées pour combler les besoins de base des réfugiés et des communautés locales qui les accueillent.

Seul un petit nombre de réfugiés vont dans les pays les plus riches (dont le Canada), qui reçoivent moins de 0.3% des réfugiés à travers le monde.

En 2018, les demandeurs d'asile représentaient seulement 0.15% de la population canadienne totale.

LE CANADA A UN SYSTÈME D'ASILE SOLIDE



Les demandes d'asile continuent d'être gérées et évaluées de manière ordonnée, grâce à des mécanismes appropriés qui ont été mis en place par le gouvernement (au niveau fédéral, provincial et municipal) et par la société civile pour répondre à la hausse des demandes d'asile des deux dernières années.

Quelques exemples:

- › Processus simplifié et meilleures conditions d'accueil à la frontière pour répondre à un plus grand nombre de demandeurs d'asile.
- › Processus simplifié et plus rapide d'obtention de permis de travail afin de minimiser la pression sur les services sociaux des provinces.
- › Augmentation de 70% dans la capacité de traitement des demandes d'asile par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié entre 2016 et 2018, grâce à des ressources additionnelles et à des processus simplifiés.
- › Augmentation du financement et des services d'assistance en recherche de logement pour les demandeurs d'asile.
- › Collectes et dons de denrées alimentaires, de vêtements et de meubles pour les demandeurs d'asile s'établissant dans leurs nouveaux logements par les citoyens canadiens de tous les horizons.

LES RÉFUGIÉS NE DEVRAIENT PAS ÊTRE BLÂMÉS POUR LES PÉNURIES D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET DE LOGEMENTS

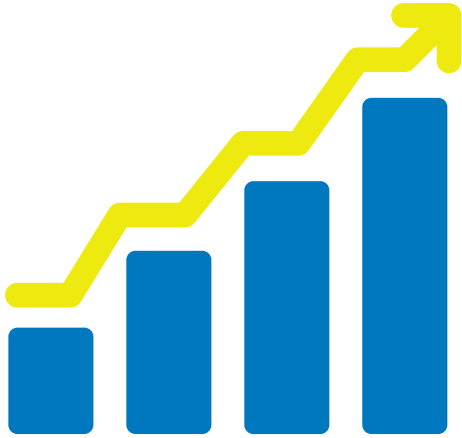


Les hébergements temporaires d'urgence gérés par les villes de Toronto et d'Ottawa, font face à des enjeux liés à la capacité d'accueil. Toutefois, **ces problèmes existaient bien avant l'augmentation des demandeurs d'asile en 2017.**

Par exemple, le système d'hébergement temporaire d'urgence de la ville de Toronto fonctionne à plus de 90% de sa capacité depuis la dernière décennie.

Les hébergements temporaires d'urgence pour les demandeurs d'asile à Montréal sont à moitié plein.

LES RÉFUGIÉS CONTRIBUENT À LA CROISSANCE DU CANADA, INDÉPENDAMMENT DE LEUR MODE D'ARRIVÉE



› Les réfugiés contribuent à la démographie canadienne, dont la population est vieillissante. Ces derniers sont en moyenne 10 ans plus jeunes que les citoyens nés au Canada.

› Les réfugiés ont le plus haut taux d'acquisition de la citoyenneté de toutes les catégories d'immigrants (89%), ce qui démontre leur fort sentiment d'appartenance au Canada.

Leur contribution dépasse de loin les coûts financiers de leur intégration initiale.

- › Les demandeurs d'asile obtiennent un permis de travail dans les 30 jours suivant leur demande. Ils contribuent à l'économie canadienne en augmentant la main-d'œuvre, en payant des taxes et en dépensant de l'argent sur des biens, le logement et les transports.
- › Ils occupent des emplois qui ne sont pas souvent convoités par les Canadiens et aident à réduire la pénurie d'emploi qui touche plusieurs entreprises, particulièrement dans les communautés se trouvant en dehors des grandes villes.

Comparaison du taux d'acquisition de citoyenneté entre les réfugiés et les autres catégories d'immigrants

